



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 janvier 2012

SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Délibération n° D20110636

AVENANT N°1 AU MARCHÉ POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT
PAYANT SUR VOIRIE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 20 janvier 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane METAYER

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Josiane METAYER

Excusés :

Conseillers :

M. Alain BAUDIN
M. Guillaume JUIIN
Mme Gaëlle MANGIN

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ POUR LA GESTION DU
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 20 septembre 2010, le marché du stationnement payant sur voirie a été confié à la SOPAC devenue SO SPACE.

Le cahier des Clauses Techniques Particulières prévoit que la SOPAC devenue SO SPACE assure la gestion des PIAFS, horodateurs miniatures portatifs embarqués, qui permettent aux usagers de payer, au coût réel, le stationnement exploité par horodateurs.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et d'offrir une palette de services plus complète, le Conseil municipal du 19 septembre 2011 a créé un nouveau tarif « forfait actif » de 1,50 € par jour ouvrable (du lundi au samedi) réservé aux usagers venant travailler en centre ville. Ces derniers pourront bénéficier de ce tarif sur 500 places de stationnement réparties sur les parkings suivants :

- Tartifume : 120 places/178 au total
- Bellune : 50 places/84 au total
- Mégisserie : 50 places/84 au total
- Capucins : 100 places/144 au total
- Chanzy : 180 places/230 au total

Pour pouvoir bénéficier de ce nouveau tarif, à compter du 1^{er} janvier 2012, ces usagers devront être détenteurs d'horodateurs miniatures portatifs embarqués dénommés PIAFS « de nouvelle génération ».

L'augmentation du nombre de bénéficiaires utilisant les PIAFS qui s'en suivra entraîne un coût d'exploitation supplémentaire pour la SO SPACE qui a été estimé à 500 € HT mensuel, et ce, pour les places de stationnement dédiées aux bénéficiaires du tarif « forfait actif », tel qu'indiqué ci-dessus.

Le montant de la caution pour la remise de ce nouveau PIAF est de 30,49 € TTC et leur gestion comptable se fait au moyen d'une régie de la SO SPACE. Les encaissements auprès des usagers se font en fonction de leurs besoins en stationnement (de 20 € minimum à 100 € maximum).

Ces nouveaux PIAFS seront acquis par la Ville et mis à la disposition de la SO SPACE, gestionnaire du marché de stationnement payant sur voirie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 relatif à la rémunération supplémentaire de 500 € HT mensuel, dédiée aux bénéficiaires du tarif « forfait actif », compte-tenu du coût d'exploitation supplémentaire engendré par l'augmentation du nombre de bénéficiaires pour la SO SPACE ;

- adopter les tarifs de la caution à 30,49 € et des consommations des usagers de 20 € à 100 € ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE